

COMMUNIQUE
AUX ARBITRES DE LA REGION DE BATNA

La LRF Batna porte à la connaissance de tous les arbitres de la région que :

- L'échocardiographie n'est pas nécessaire pour un arbitre de plus de 20 ans ayant déjà fait un examen initial.
- Les arbitres ayant moins de 20 ans doivent nécessairement refaire l'échocardiographie dès qu'ils atteignent l'âge de 20 ans.
- Les arbitres ayant l'âge de 35 ans et plus doivent faire un test d'effort chaque 02 années.

